

Marie Moret à Henri Buridant, 21 mars 1897

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-58

Collation1 p. (61r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Henri Buridant, 21 mars 1897, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/46613>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Lieu de rédaction14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)

Destinataire [Buridant, Henri \(1864-1927\)](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne) - Familistère

Description

RésuméAccuse réception des matières pour *Le Devoir* : état-civil et mouvement des assurances. Communique à Buridant trois lettres à remettre à madame Louis : l'une lui est destinée ; elle remettra les deux autres à messieurs Picot-Delorme et Bernier.

NotesLes trois lettres mentionnées par Marie Moret sont copiées dans le registre

de la correspondance (folios 62 à 65).

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Économie domestique](#)

Personnes citées

- [Bernier \[Guise\] \[monsieur\]](#)
- [Louis, Eugénie \(1867-\)](#)
- [Picot, Paul](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Amiens 21 mars 1697

61

suivent leurs cours.

Nous envoyons à
vous et aux autres
nos meilleures salutations

Marie Jordon

Mon cher Buridant

Je vous confirme ma
lettre du 18^e. Bien reçue
depuis le Haut des Com-
marches et l'état civil. Merci.

Lisez, je vous en prie,
les trois lettres ci-jointes,
et renvoyer à Madame Lévis
celle qui lui est destinée plus
les deux autres qui elle portera
à leurs destinataires : Messieurs
Picot-Delorme et Bernier,
afin que les choses en question